

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISA CF n° 00883
17/12/2018
- VU la Constitution ;
VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
VU le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
VU le décret n° 2014-615/PRES-TRANS/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
VU le décret n°2015-393/PRES/PM/MS/MEF du 30 mars 2015 portant nomination d'un Administrateur au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma ;
VU le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso ;
VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
Sur rapport du Ministre de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 novembre 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le mandat de Monsieur Aboubacar Wendeyamba PELEDE, Mle 55 723 T, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat au titre du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma est renouvelé, pour une dernière période de trois (03) ans .

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 décembre 2018




Roch Marc Christian KABORE


Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement

Le Ministre de la Santé


Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI


Nicolas MEDA